

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RÉDACTION ET ADMINISTRATION 17, RUE NEUVE, 17. DIRECTEUR GÉRANT : ALFRED REBOUX. ABONNEMENTS ET ANNONCES : RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

UN NOUVEAU TRAITÉ DE COMMERCE

Au mois de janvier 1874, la chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix écrivait aux membres du gouvernement de la Défense nationale, pour leur rappeler que le traité de commerce conclu avec l'Angleterre, le 23 janvier 1860, devait être dénoncé avant le 4 février.

triam n'hésite pas à le soutenir de son vote. Voilà la moralité de son discours. M. Trystram a fait le procès de l'empire et des traités de 1860, ce à quoi M. des Rotours lui a répondu que si les traités de 1860 avaient été une faute, ceux de 1881 avaient été un crime.

Le catholicisme et le parti républicain

On lit dans le Temps : La loge maçonnique de l'Amitté, qui est la plus ancienne de Paris, car elle date de 1731, a tenu, dimanche, une réunion au restaurant Ory, au bois de Boulogne.

aurait se concilier avec le mérite particulier du travail personnel. C'est comme si l'on voulait taxer la sculpture au mètre cube, ou la peinture au mètre superficiel.

Le cordonnier Lieske Francfort, 29 juin. — Les débats du procès du cordonnier Lieske, prévint de l'assassinat du conseiller de police Rumpf et d'une tentative d'assassinat au moment de son arrestation, ont commencé hier à midi.

le cordillon Ange Jacobin est désormais hors de danger. Aussi les médecins ont-ils décidé de supprimer le bulletin qu'ils avaient publié jusqu'ici.

La catastrophe du quai de la Tournelle Paris, 29 juin. — Toutes les recherches faites pour retirer les individus qu'on supposait tombés dans la Seine sont restées infructueuses.

Voyons quelle est actuellement la situation de notre industrie et de notre agriculture vis-à-vis de la Hollande, et ce qu'elle sera après la ratification du traité.

Il y a six mois, sur la proposition de M. Méline, vous avez voté des réductions de droits sur beaucoup de produits agricoles, notamment sur les viandes fraîches et les viandes salées.

CE QUI SE PASSE AU TONKIN

Un de nos confrères a reçu d'un officier de l'armée du Tonkin, une lettre arrivée par le dernier courrier. Les faits révélés par cet officier sont graves. Ils ne manqueraient pas d'attirer l'attention du gouvernement et, à son défaut, l'attention de la Chambre.

M. Pierre Legrand, a naturellement, prétendu que le traité nouveau échappe à toute espèce de critique. C'est M. Des Rotours qui a clos le débat.

« Quand on a, a-t-il dit, une mauvaise politique extérieure, on ne peut faire que de mauvais traités. Ce sont nos expéditions coloniales qui nous ont valu ceux que nous subissons aujourd'hui : ils sont la rançon de notre politique. »

La majorité de la Chambre n'a rien voulu entendre et elle a voté le traité par 298 voix contre 106, engageant ainsi le pays plus avant dans la voie où elle l'a lancé en 1881.

MM. Pierre Legrand et Trystram, en soutenant le traité avec l'Hollande, ont obéi à des considérations gouvernementales qu'ils ont mises au-dessus de leurs opinions économiques, et de la cause même de leur département.

Cruel, mais juste retour des choses d'ici-bas ! Les députés opportunistes sont, eux aussi, les victimes de la politique qu'ils ont faite.

Il s'agit de leur pouvoir sacrifier impunément, dans l'ordre moral, les intérêts les plus respectables, méconnaître les droits les plus légitimes.

Quel leur importait tout cela ? Mais, voici qu'à la veille des élections, ils sont condamnés à se montrer au pays, trahissant ses intérêts matériels les plus évidents ou impuissants à les bien servir.

N'est-ce pas, pour eux, un premier châtiement et, pour nous, une première revanche ? ALFRED REBOUX.

LE RAPPEL DE M. CAMBON

On lit dans le Petit Journal : A la suite d'un rapport spécial sur les récentes événements de Tunisie et à été communiqué au président du conseil, M. de Freycinet a invité M. Cambon, ministre résident, à se rendre à Paris, pour régler des explications sur certains faits assez graves, ignorés du public et qui se rapportent à l'administration de ce pays.

Il est très probable que M. Cambon ne retournera pas en Tunisie, et qu'il sera pourvu d'un autre poste. Son successeur serait un député très compétent, et surtout très énergique.

Une enquête récente a démontré que l'attitude et la ferme conduite du général Boulanger rencontrèrent l'approbation générale en Tunisie.

La Lanterne commente ainsi cette nouvelle : Les dépêches que nous recevons de Tunisie, confirmant l'information du Petit Journal, et le complément des faits graves que le gouvernement avait ignorés jusqu'ici, se rapportent à la question des eaux ; et ce sont nos révolutions qui les ont fait connaître au gouvernement.

Jusqu'ici, le gouvernement avait ignoré que MM. Perrier, Durand, etc., directeurs et banquiers des Eaux de Tunis, n'existaient que de nom.

Le gouvernement avait ignoré qu'un faubourg payait 375,000 piastres à la ville de Tunis pour lui donner le quart de ce qu'elle avait moyennant à cent mille piastres.

Le gouvernement avait ignoré que le concessionnaire futur des Eaux de Tunis, se sans avoir mis un sou dans l'affaire — puisque les dépenses étaient de 1,350,000 fr. — on a emprunté deux millions — bénéficié de quatre cent mille francs par an.

Et le gouvernement, après nos révolutions, a voulu connaître ce concessionnaire. Il est facile de dire, comme on l'a fait, que l'ordre du jour de l'armée dans la colonie française, n'est pas sérieux, que la révolte générale se compose de 60 personnes, dont à peine 15 Français.

Mais ce sont là des assertions dont la fausseté n'est point difficile à prouver. Et, sans doute, le gouvernement n'est renseigné que par des journaux qui ont intérêt à ce qu'il en soit ainsi.

Le gouvernement avait ignoré que le concessionnaire futur des Eaux de Tunis, se sans avoir mis un sou dans l'affaire — puisque les dépenses étaient de 1,350,000 fr. — on a emprunté deux millions — bénéficié de quatre cent mille francs par an.

Et le gouvernement, après nos révolutions, a voulu connaître ce concessionnaire. Il est facile de dire, comme on l'a fait, que l'ordre du jour de l'armée dans la colonie française, n'est pas sérieux, que la révolte générale se compose de 60 personnes, dont à peine 15 Français.

Mais ce sont là des assertions dont la fausseté n'est point difficile à prouver. Et, sans doute, le gouvernement n'est renseigné que par des journaux qui ont intérêt à ce qu'il en soit ainsi.

Le gouvernement avait ignoré que le concessionnaire futur des Eaux de Tunis, se sans avoir mis un sou dans l'affaire — puisque les dépenses étaient de 1,350,000 fr. — on a emprunté deux millions — bénéficié de quatre cent mille francs par an.

Et le gouvernement, après nos révolutions, a voulu connaître ce concessionnaire. Il est facile de dire, comme on l'a fait, que l'ordre du jour de l'armée dans la colonie française, n'est pas sérieux, que la révolte générale se compose de 60 personnes, dont à peine 15 Français.

Mais ce sont là des assertions dont la fausseté n'est point difficile à prouver. Et, sans doute, le gouvernement n'est renseigné que par des journaux qui ont intérêt à ce qu'il en soit ainsi.

Le gouvernement avait ignoré que le concessionnaire futur des Eaux de Tunis, se sans avoir mis un sou dans l'affaire — puisque les dépenses étaient de 1,350,000 fr. — on a emprunté deux millions — bénéficié de quatre cent mille francs par an.

Et le gouvernement, après nos révolutions, a voulu connaître ce concessionnaire. Il est facile de dire, comme on l'a fait, que l'ordre du jour de l'armée dans la colonie française, n'est pas sérieux, que la révolte générale se compose de 60 personnes, dont à peine 15 Français.

NOUVELLES DU JOUR

Les élections de dimanche Paris, 29 juin. — Une élection au conseil général a eu lieu dans le canton de Lafont (Dordogne). L'agissant de remplacer M. Boudet de Montplaisir, décédé.

M. le docteur Clément, candidat républicain, a été élu par 1,134 voix contre 1,054 à M. Morange, monarchiste. C'est un siège gagné par les républicains.

Dans le canton de Réthel (Ardennes), où il s'agissait de remplacer M. Karcher, républicain, décédé, M. Neiret, conservateur, a été élu conseiller général par 1,455 voix contre 1,320 à M. Chappo, républicain.

C'est un siège gagné par les conservateurs. Dans le canton de Pelcaire (Aude), M. Foudi de Niort, candidat conservateur, a été élu conseiller général par 1,279 voix, en remplacement de son père, conseiller décédé. Il n'avait pas de concurrent.

Dans le Tarn, une élection au conseil général a eu lieu également pour le canton de Lacagne. M. B. républicain, a été élu par 1,479 voix contre 1,392 données à M. Maurois, conservateur, dont l'élection précédente avait été invalidée.

L'agitation ouvrière à Lyon Une grande agitation règne en ce moment à Lyon. Les syndicats ouvriers ont soumis les patrons à l'élection de leurs délégués, et ont fait voter par eux une résolution qui leur a été imposée.

Les délégués ont été élus par 1,479 voix contre 1,392 données à M. Maurois, conservateur, dont l'élection précédente avait été invalidée.

L'agitation ouvrière à Lyon Une grande agitation règne en ce moment à Lyon. Les syndicats ouvriers ont soumis les patrons à l'élection de leurs délégués, et ont fait voter par eux une résolution qui leur a été imposée.

Les délégués ont été élus par 1,479 voix contre 1,392 données à M. Maurois, conservateur, dont l'élection précédente avait été invalidée.

L'agitation ouvrière à Lyon Une grande agitation règne en ce moment à Lyon. Les syndicats ouvriers ont soumis les patrons à l'élection de leurs délégués, et ont fait voter par eux une résolution qui leur a été imposée.

Les délégués ont été élus par 1,479 voix contre 1,392 données à M. Maurois, conservateur, dont l'élection précédente avait été invalidée.

L'agitation ouvrière à Lyon Une grande agitation règne en ce moment à Lyon. Les syndicats ouvriers ont soumis les patrons à l'élection de leurs délégués, et ont fait voter par eux une résolution qui leur a été imposée.

Les délégués ont été élus par 1,479 voix contre 1,392 données à M. Maurois, conservateur, dont l'élection précédente avait été invalidée.

L'agitation ouvrière à Lyon Une grande agitation règne en ce moment à Lyon. Les syndicats ouvriers ont soumis les patrons à l'élection de leurs délégués, et ont fait voter par eux une résolution qui leur a été imposée.

Les délégués ont été élus par 1,479 voix contre 1,392 données à M. Maurois, conservateur, dont l'élection précédente avait été invalidée.

L'agitation ouvrière à Lyon Une grande agitation règne en ce moment à Lyon. Les syndicats ouvriers ont soumis les patrons à l'élection de leurs délégués, et ont fait voter par eux une résolution qui leur a été imposée.

Les délégués ont été élus par 1,479 voix contre 1,392 données à M. Maurois, conservateur, dont l'élection précédente avait été invalidée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Discours de M. Jonglez M. Jonglez. — Je demande la parole contre l'urgence. Je ne crois pas utile, en ce moment, d'entamer une discussion sur la question du libre-échange.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.

Le prince Frédéric-Charles avait épousé la princesse de Hanovre-Dessau, et les plus grands mérites de son mariage n'avaient pu empêcher le prince de se marier, et il avait l'intention de l'empereur Guillaume, pour l'empêcher de divorcer.